

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 2 février 2016

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Cyrille (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et Annie FAVRE
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>Morzine</u> :	PEILLEX Gilbert, RICHARD Héléne, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis et Anne CORNIER-PASQUIER

Délégués présents sans droit de vote :

VERNAY Franck (DS Le Biot) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets) et ANTHONIOZ Henri (Les Gets)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), PHILIPP Martine (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), POLLIER Frédéric (DS La Baume), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Gilbert (DT La Forclaz), Régis PASQUIER (Belleveaux), Christelle GAYDON (DT Essert-Romand), Jean-François MUFFAT (DS Essert-Romand), Laurent HAUTEVILLE (DS La Vernaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), LARDY Sandra (chef de projet de territoire), DURAND Sylvain (SI Alpes du Léman), LERENDU Stéphane (OT Avoriaz), GILLET Pierre (OTVA), CURT-COMTE Isabelle (OTAdL), CHERBLANC Bruno (OPdS) et BAUD Maud (OT Morzine)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Validation des maîtrises d'ouvrage pour les actions du programme « Espaces Valléens »

Sandra LARDY rappelle les principaux éléments constitutifs du dossier des espaces valléens. Le montant maximum des aides est de 80 %. Ce montant pourra être variable en fonction des actions et du degré d'implication des partenaires financiers. Un total d'aide de 1 M€ est espéré. Elle rappelle également que le dossier est à déposer en février 2016 et qu'il est donc nécessaire de définir les maîtres d'ouvrage potentiels action par action.

Action 2.1 : aménagements des sites touristiques phares

Il est décidé que les aménagements de base (RIS) seront financés par la CCHC et que les équipements complémentaires (bancs, tables, aires de jeux, toilettes sèches,...) seront financés par les communes qui les souhaiteraient. Dans un souci d'homogénéité, les acquisitions seront faites par la CCHC avec refacturation aux communes de la part résiduelles après subvention.

Action 3.1 : circuits trail

La maîtrise d'ouvrage du balisage est confiée à la CCHC dans un but d'homogénéité.

Action 3.2 : aménagements cyclo

Maîtrise d'ouvrage communautaire. Une demande de bande cyclable sur le CD 902 et la montée d'Avoriaz sera de nouveau faite au conseil départemental.

Action 3.3 : développement du VTT

La maîtrise d'ouvrage sera communale avec conventionnement avec les sociétés de remontées mécaniques. Il est précisé que la présence d'aires de lavage est un argument important de développement de l'offre et d'acceptation des VTTistes dans les locations. L'offre présentée en matière de recharge électrique semble trop élevée. Une solution plus économique devra être recherchée en phase opérationnelle. Une synergie est à trouver avec le système développé par les Portes du Soleil.

Action 3.4 : aménagement d'un portail « Espaces Loisirs IGN »

Maîtrise d'ouvrage aux OT.

Il est précisé que la solution IGN présente de nombreux avantages tant en matière de qualité technique qu'en matière de coût financier.

Action 3.5 : guides sports de nature

Maîtrise d'ouvrage CCHC. Concernant le trail et les parcours d'orientation, un conventionnement sera passé avec les OT qui financeront la quote-part résiduelle après subvention en fonction du nombre d'exemplaires souhaités.

Action 4.1 : parcours d'orientation

Compte tenu du faible coût et de la nécessité d'être homogène sur tout le territoire, la maîtrise d'ouvrage sera communautaire.

Action 4.2 : sentier thématique la vie du bois

Maîtrise d'ouvrage à la commune de Saxel.

Action 4.3, 4.4 et 4.5 : sentiers thématiques

Maîtrise d'ouvrage CCHC.

Action 5.1 : vélib électriques

Maîtrise d'ouvrage communale pour l'acquisition de stations électriques et d'une flotte de vélos (VAE).

Action 5.2 : stations de recharge pour VTT électriques

La maîtrise d'ouvrage sera communale avec conventionnement avec les sociétés de remontées mécaniques.

Action 6.1 : route Terroir et Savoir-Faire

Maîtrise d'ouvrage privée (agriculteurs). On peut envisager que la maîtrise d'ouvrage soit communautaire avec conventionnement avec les agriculteurs pour financer la part résiduelle. Cette opération permettra d'avoir une lisibilité sur l'offre de vente et/ou d'activité à la ferme.

Action 6.2 : guide terroir et savoir-faire

Maîtrise d'ouvrage CCHC avec conventionnement avec les agriculteurs pour financer la part résiduelle.

Action 6.3 : vidéos de valorisation des pratiques du terroir

Maîtrise d'ouvrage SI des Alpes du Léman avec participation des privés.

Il est demandé à ce que le projet soit revu afin d'avoir des éléments plus dynamiques et plus modernes (réalité augmentée).

Action 7.1 : éco-compteurs

Maîtrise d'ouvrage CCHC dans le cadre de ses compétences sentiers et Natura 2000. Toutefois, le coût présenté semble élevé au regard des enjeux. A adapter.

Action 8.1 : maison de la saisonnalité

Maîtrise d'ouvrage CCHC. Le coût présenté devra prendre en compte une partie du coût en personnel de la cellule logement qui n'est dorénavant plus financé par le conseil départemental.

Action 9 : hébergement

Sandra LARDY précise que ces actions restent à travailler et que leur présentation se fera ultérieurement.

Action 1 : animations

Chef de projet : maîtrise d'ouvrage CCHC.

Animateur du réseau Terroir et Savoir-Faire : maîtrise d'ouvrage SI des Alpes du Léman.

Jacqueline GARIN souligne que le financement de nombre d'actions par la CCHC dépendra de la décision de transfert ou non de la compétence tourisme et du passage en FPU. Par ailleurs, elle souhaite connaître le degré d'engagement des offices de tourisme sur cette procédure.

Sandra LARDY précise que les conseils d'administration ont tous donné un avis favorable.

Bruno CHERBLANC s'interroge sur la place des Portes du Soleil dans ce projet et la nécessaire cohérence d'action pour éviter la redondance. Christophe MUTILLOD précise qu'un travail technique en commun est indispensable et que les Portes du Soleil, marque phare du territoire, doivent évidemment être associée.

2- Développement de la fibre optique sur le Haut-Chablais

Joël BAUD-GRASSET, vice-président du SYANE en charge du numérique, précise les raisons de cette présentation qui a lieu dans toutes les intercommunalités de Haute-Savoie. Elle doit permettre aux élus locaux de mieux comprendre le développement du projet et les raisons des choix qui ont ou vont être faits.

Jean-Pierre SCOTTON, directeur du SYANE et Olivier SOULAS, chef de projet numérique au SYANE, font une présentation détaillée en trois points :

- rappel du projet général et de son financement global
- état des lieux de l'avancement des travaux
- présentation du zonage de développement propre à la CCHC

Il est précisé qu'à la fin de cette première phase (2019), 90 % des entreprises de Haute-Savoie et de la CCHC de plus de 6 salariés seront raccordables au réseau. Des négociations sont en cours avec des opérateurs pour que des offres commerciales de raccordement soient faites aux professionnels qui souhaiteraient utiliser le service.

Concernant les particuliers, les zonages de raccordement en première phase ont été établis en fonction des « urgences » AdSL du territoire, de la capacité financière globale et de la volonté d'équité à l'échelle de la Haute-Savoie. Il est demandé que les cartes transmises par le SYANE ne soient pas dévoilées au grand public. En effet, le projet en est au stade des études et la réalité du développement dans les 4 prochaines années pourrait être sensiblement différente des cartes actuelles du fait d'impératifs techniques et/ou financiers.

Par ailleurs, le SYANE souhaite accélérer la deuxième phase de raccordement des particuliers afin de limiter dans le temps la fracture numérique qui va s'installer entre ceux qui vont rester à l'AdSL (20Mo/s au maximum) et ceux qui pourront bénéficier de la fibre (200 Mo/s). Toutefois, les travaux pour raccorder la majeure partie de la population pourraient s'étaler sur 10 à 15 ans.

Pour Avoriaz, il est précisé que la desserte ne pourra se faire que lorsque l'opérateur unique sera en conformité.

Après débat, le zonage de développement présenté est validé par le conseil communautaire. Toutefois, Jean-Louis VUAGNOUX, en tant que maire de Bellevaux, considère que sa commune est le parent pauvre de ce développement même s'il comprend les difficultés et les impératifs qui ont conduit aux choix proposés.

3- Révision du PLU du Biot

La commune du Biot sollicite la CCHC pour la poursuite de la procédure de révision de son PLU, procédure entamée avant le transfert de la compétence à la CCHC. Le coût résiduel de cette procédure qui restera à charge de la CCHC est de 18 285 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la poursuite par la CCHC de la procédure de révision du PLU du Biot.

4- Étude opérationnelle du contrat des Dranses

Suite aux crues de 2015, il y a nécessité d'actualiser et de compléter l'étude multifonctionnelle pour :

- concevoir des actions de prévention des transports solides
- lutter contre les inondations
- initier la maîtrise d'œuvre des opérations les plus urgentes pour que les travaux puissent débuter en 2017

Cette étude opérationnelle ne concernera que les volets B1 (*restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques*) et B2 (*prévention et protection des risques torrentiels et d'inondation*) du contrat des Dranses. L'étude quantitative de la ressource dont plusieurs actions posent problèmes n'est pas concernée par cette étude. Une prochaine rencontre des élus de la CCHC est d'ailleurs prévue afin de donner une réponse officielle au SIAC sur cette étude quantitative.

Le SIAC peut-être porteur de cette étude au titre de sa compétence « étude du contrat de rivière ». Il est à noter que la signature du contrat de rivière ne pourra intervenir qu'en 2017 après la décision définitive sur la structure porteuse (*qui devra avoir la compétence GEMAPI pour signer le contrat*) d'où la nécessité d'anticiper cette étude opérationnelle. La répartition financière prévue est identique aux études actuelles (*50 % population INSEE, 25 % potentiel fiscal, 25 % surface*). Le coût estimatif, avant appel d'offres, de cette étude est de 440 000 € HT (phases 1 et 2) et de 450 000 € HT (maîtrise d'œuvre des futures actions) financé à hauteur d'environ 55 à 60 % par les partenaires extérieurs. Pour 2016, la cotisation CCHC au SIAC au titre du contrat de rivière va rester stable voir diminuer un peu compte-tenu de la fin des études précédentes et du démarrage de celle-ci.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette étude et autorise le SIAC à la lancer.

4- FDDT 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les demandes de financement suivantes au conseil départemental au titre du FDDT 2016 :

- crèche d'Avoriaz	231 230,00 € (soit 30%)
- étude des ZAE	17 992,50 € (soit 30%)
- modernisation des ascenseurs d'Avoriaz	21 100,00 € (soit 50%)
- mise en place de conteneurs semi-enterrés	127 500,00 € (soit 30%)

Le Biot, le 5 février 2016
La Présidente